



Gérer la Cité

Caroline Second – Consultante senior
Tél. 01 55 34 40 00
Mail : csecond@fcl.fr

Commune de Nay

/ DIAGNOSTIC FINANCIER DES COMPTES 2017- 2019 ET PROSPECTIVE



87 rue St-Lazare | 75009 Paris
Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95
Mail : fcl@fcl.fr

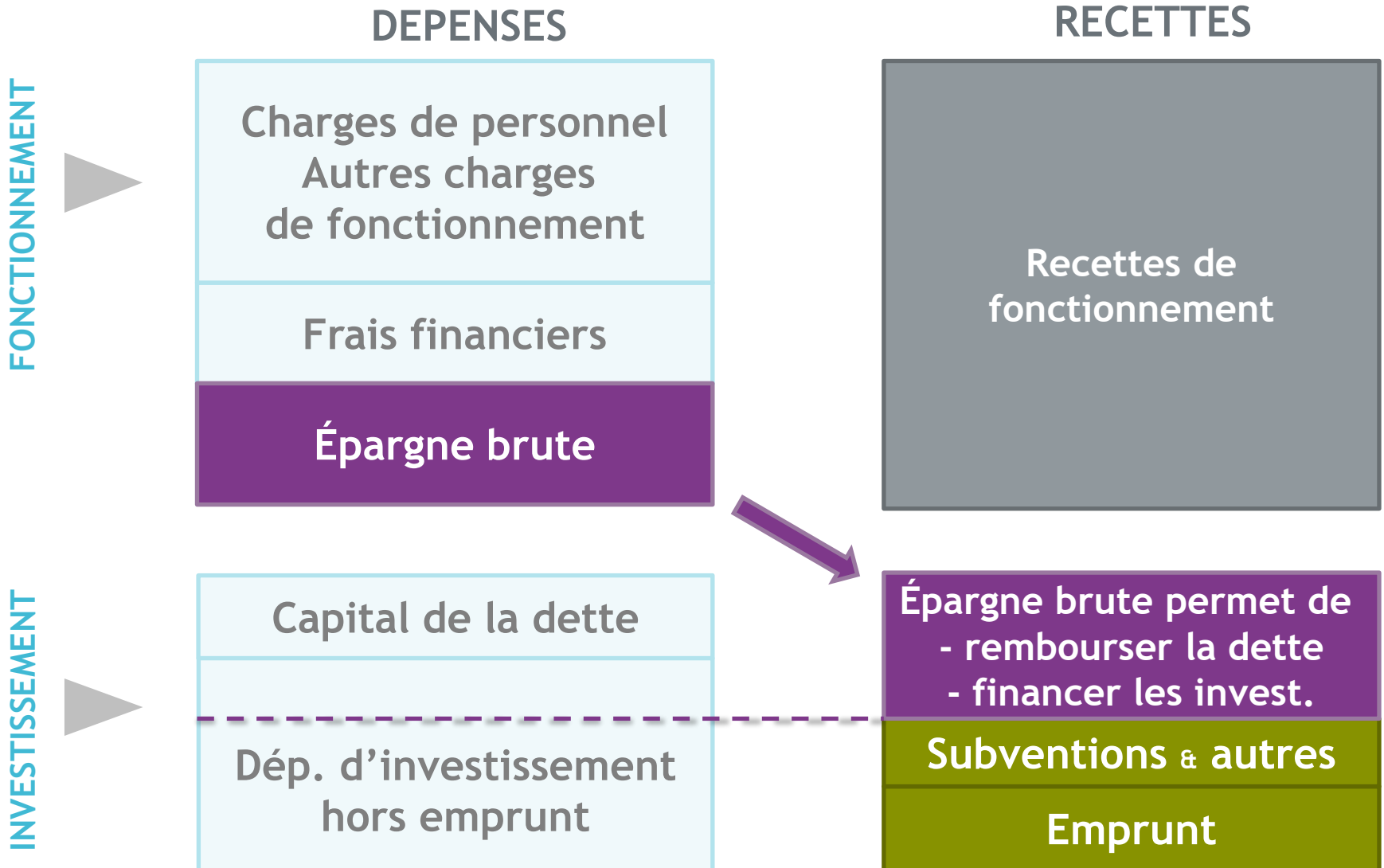
www.fcl.fr



/ 14 octobre 2020

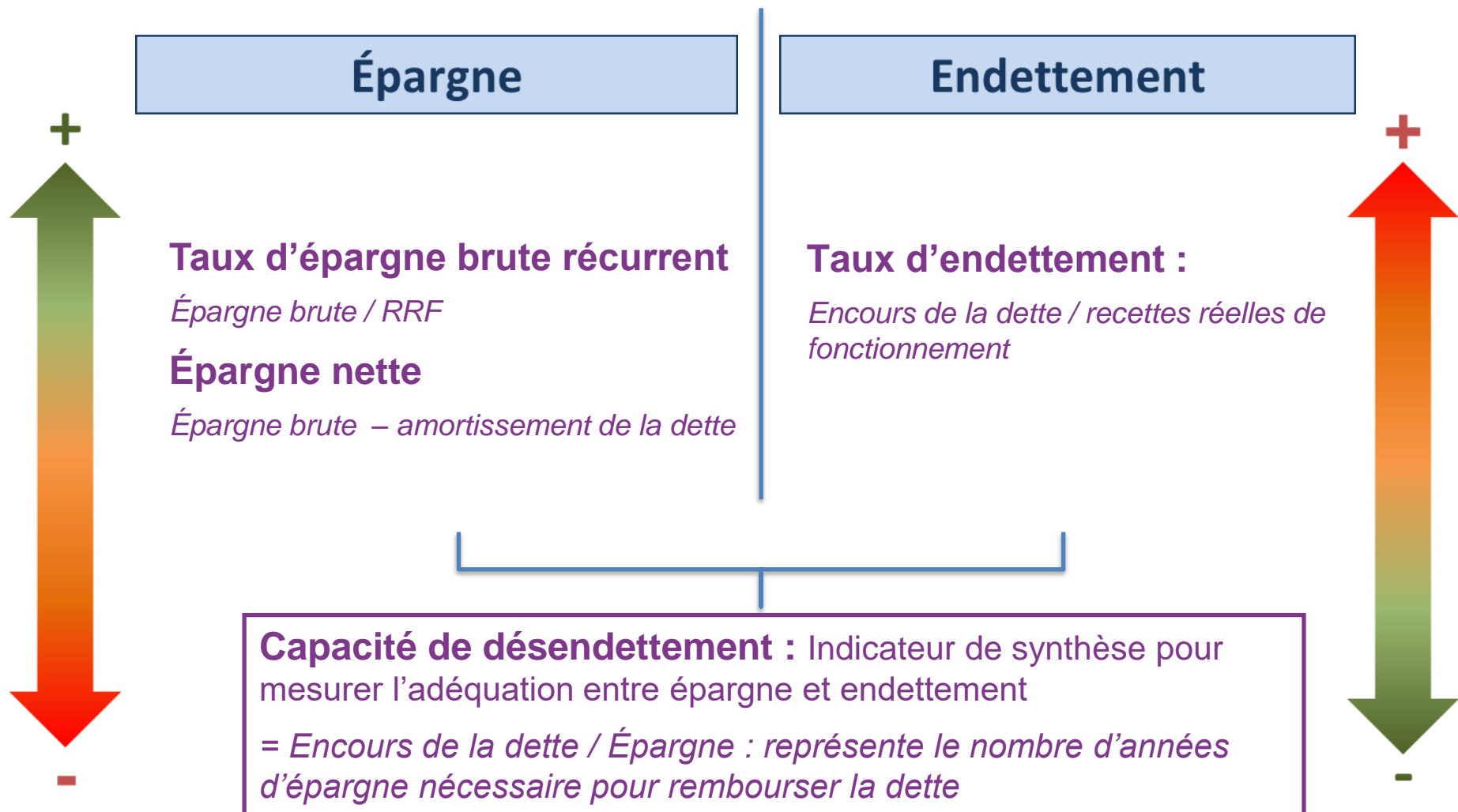


Fonctionnement du budget communal





Les ratios financiers à surveiller





1 – Analyse rétrospective 2017-2019

2 – Analyse prospective 2020-2025

3 – Synthèse

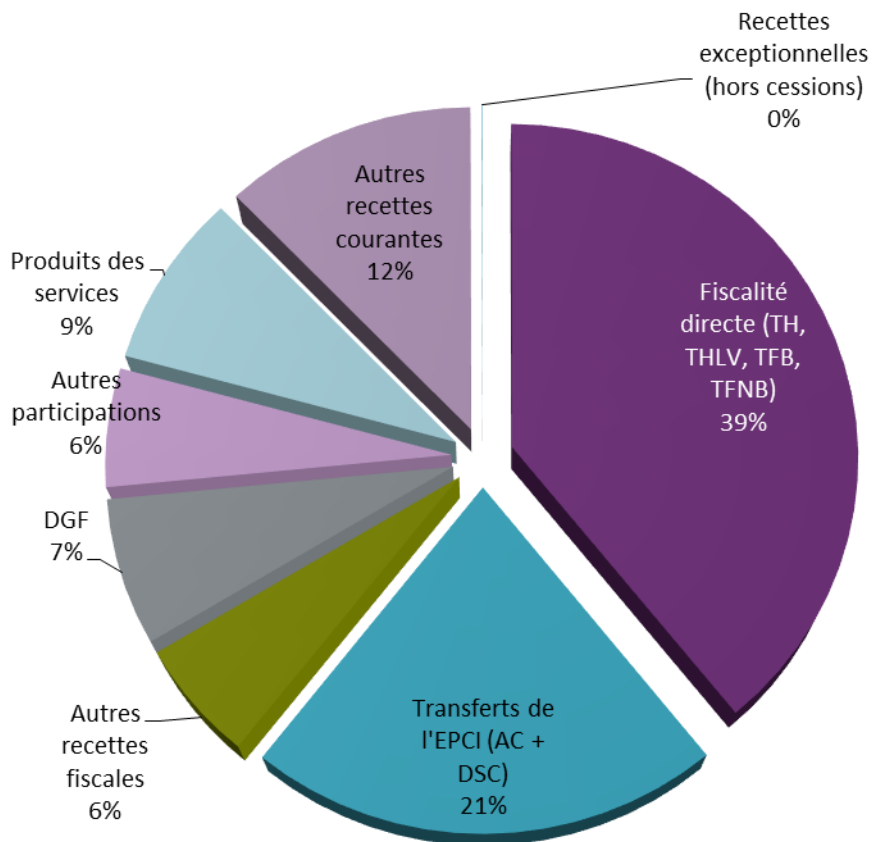


1 – Analyse rétrospective 2017-2019



La structure des recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement - CA 2019 : 3,6 M€



Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	3 599 K€
Fiscalité directe (TH, THLV, TFB, TFNB)	1 410 K€
Transferts de l'EPCI (AC + DSC)	773 K€
Autres recettes fiscales	207 K€
DGF	254 K€
Autres participations	207 K€
Produits des services	308 K€
Autres recettes courantes	439 K€
Recettes exceptionnelles (hors cessions)	2 K€

66%

- La part des recettes de fonctionnement issues de la fiscalité (y compris transferts EPCI)

13%

- La part des dotations et autres participations

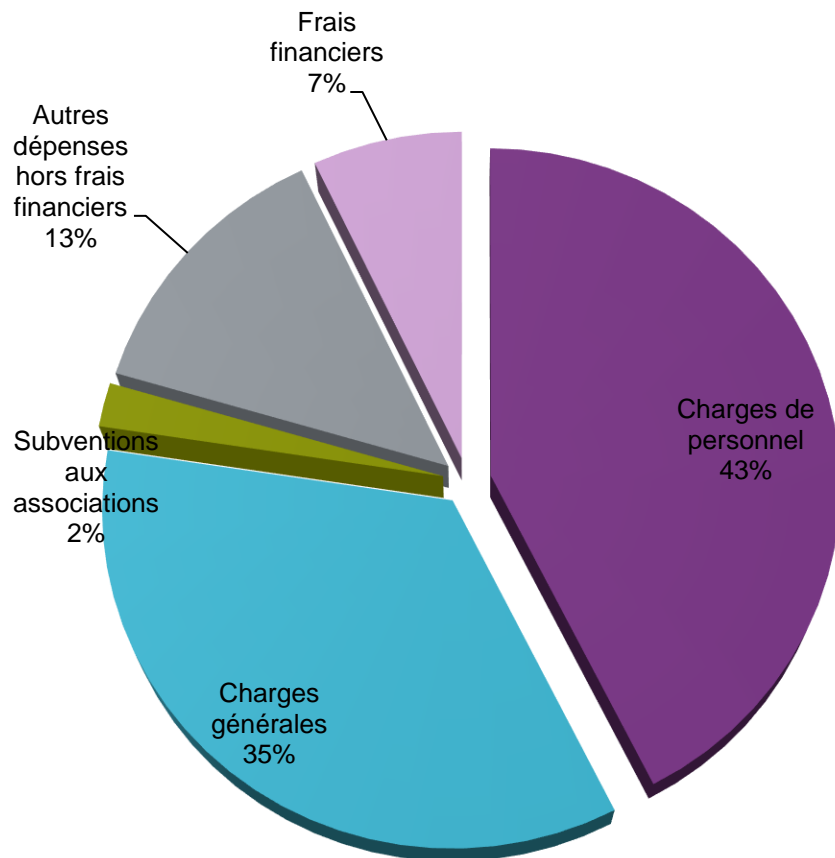
21%

- La part des recettes issue des produits de services et recettes courantes



La structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement - CA 2019
: 2,96 M€



Dépenses réelles de fonctionnement	2 956 K€
Charges de personnel	1 258 K€
Charges générales	1 030 K€
Subventions aux associations	62 K€
Autres dépenses hors frais financiers	396 K€
Frais financiers	210 K€

43%

- La part des charges de personnel (en baisse sur 3 ans)

35%

- Le montant des charges générales

7%

- Le poids des frais financiers dans les dépenses de fonctionnement

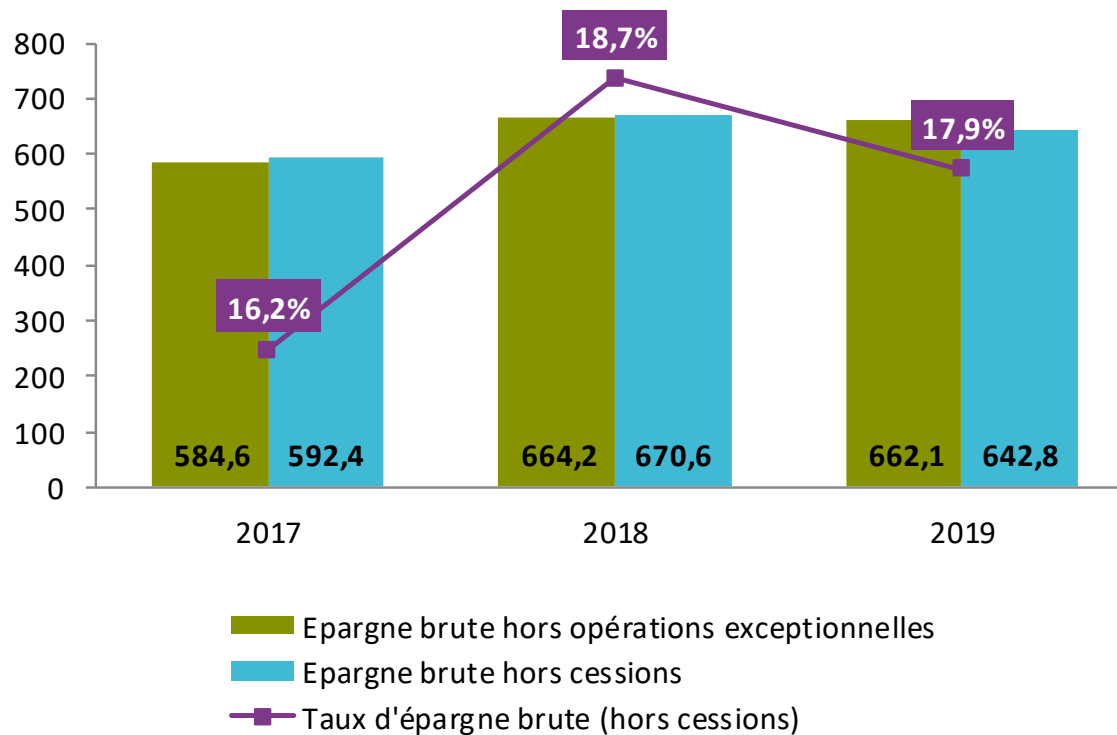
Autres dépenses hors frais financiers 396K€

- Les autres dépenses intègrent notamment :
 - La subvention au budget Régie des fêtes (110K€)
 - La contribution au SDIS (68K€)
 - Les autres contributions obligatoires (73K€)



Evolution rétrospective de l'épargne

Evolution de l'épargne - K€

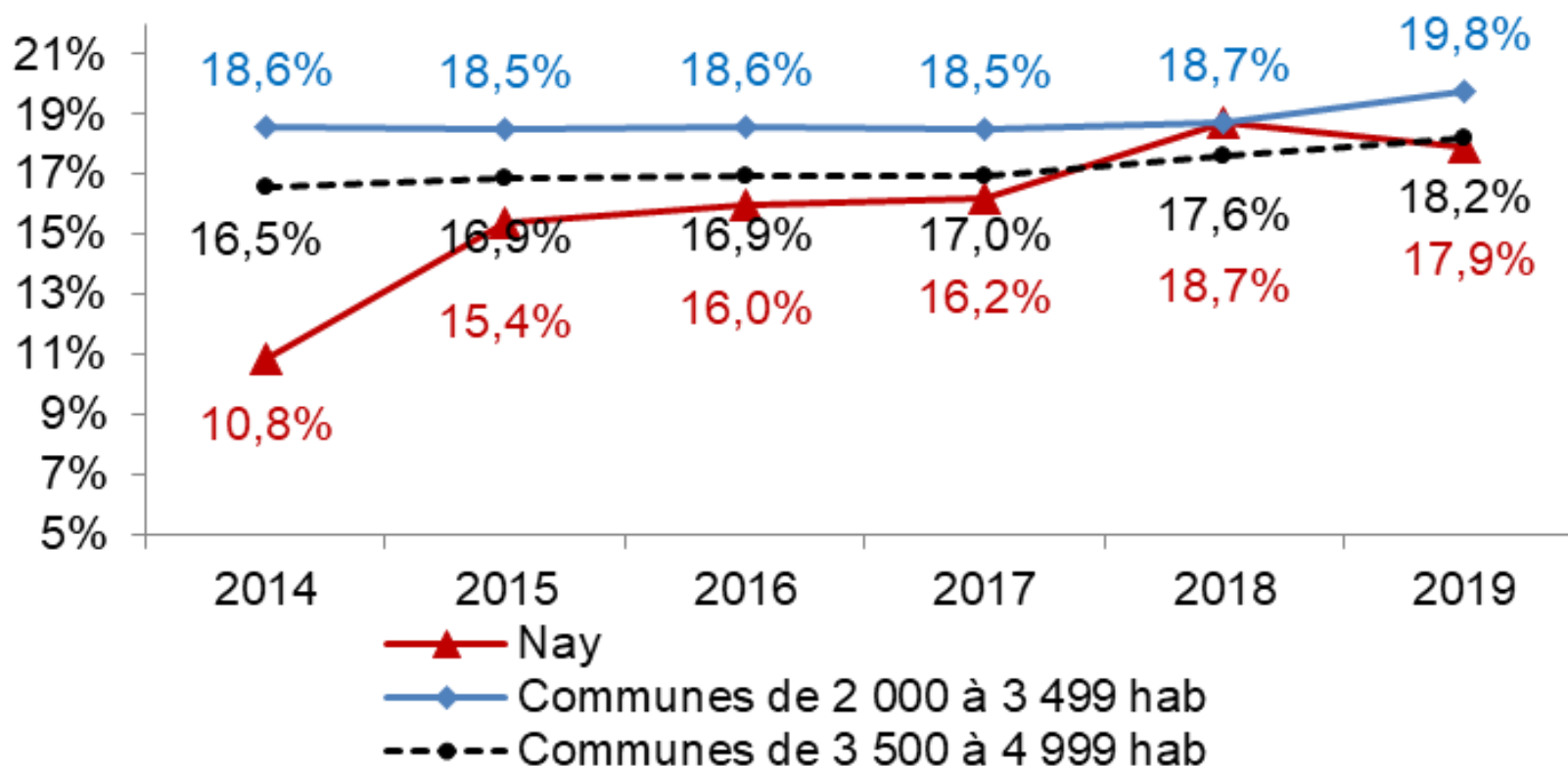


- Le taux d'épargne de la commune s'établit aujourd'hui entre 16 et 18%.



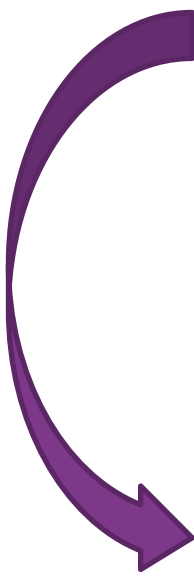
Le taux d'épargne brute est aujourd'hui proche de celui des strates comparables

Taux d'épargne brute budget principal





Sur la période 2017-2019, l'épargne augmente de 50 K€ (+8,5%)



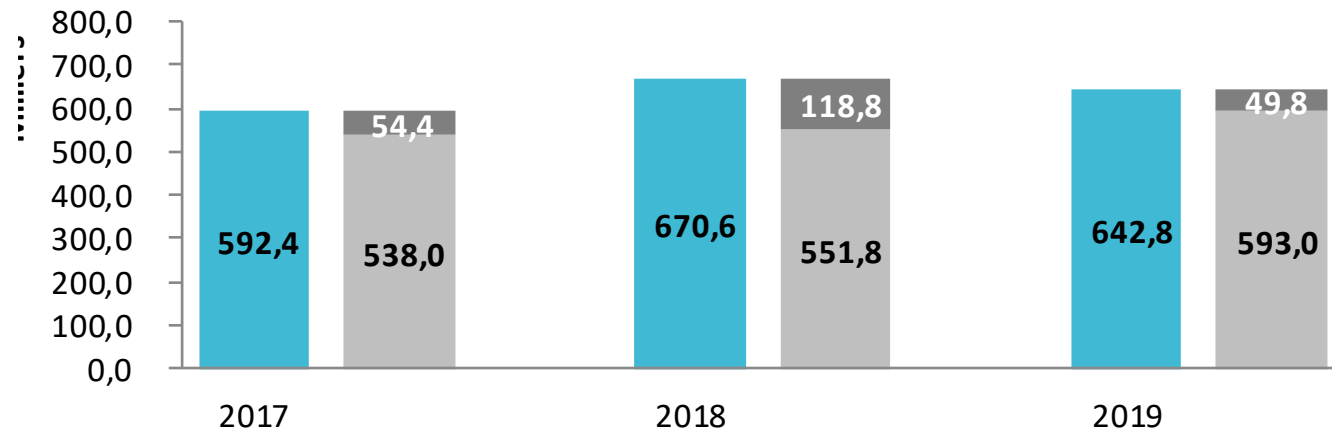
Epargne brute 2017	592 K€
Augmentation des recettes fiscales directes (TH, TF)	+74 K€
Baisse des frais financiers	+30 K€
Baisse des dotations de l'Etat	-13 K€
Autres effets	-41 K€
Epargne brute 2019	643 K€
<i>Evolution totale de l'épargne 2017-2019</i>	<i>+50 K€</i> <i>+8,5%</i>

- La hausse de l'épargne s'explique principalement par la progression des recettes de fiscalité directe (à taux constants) et la baisse des frais financiers.



L'essentiel de l'épargne brute est consommé par le remboursement de la dette

Capacité à rembourser la dette - K€



- Epargne nette hors cessions - K€
- Amortissement contractuel de la dette* - K€
- Epargne brute hors cessions - K€

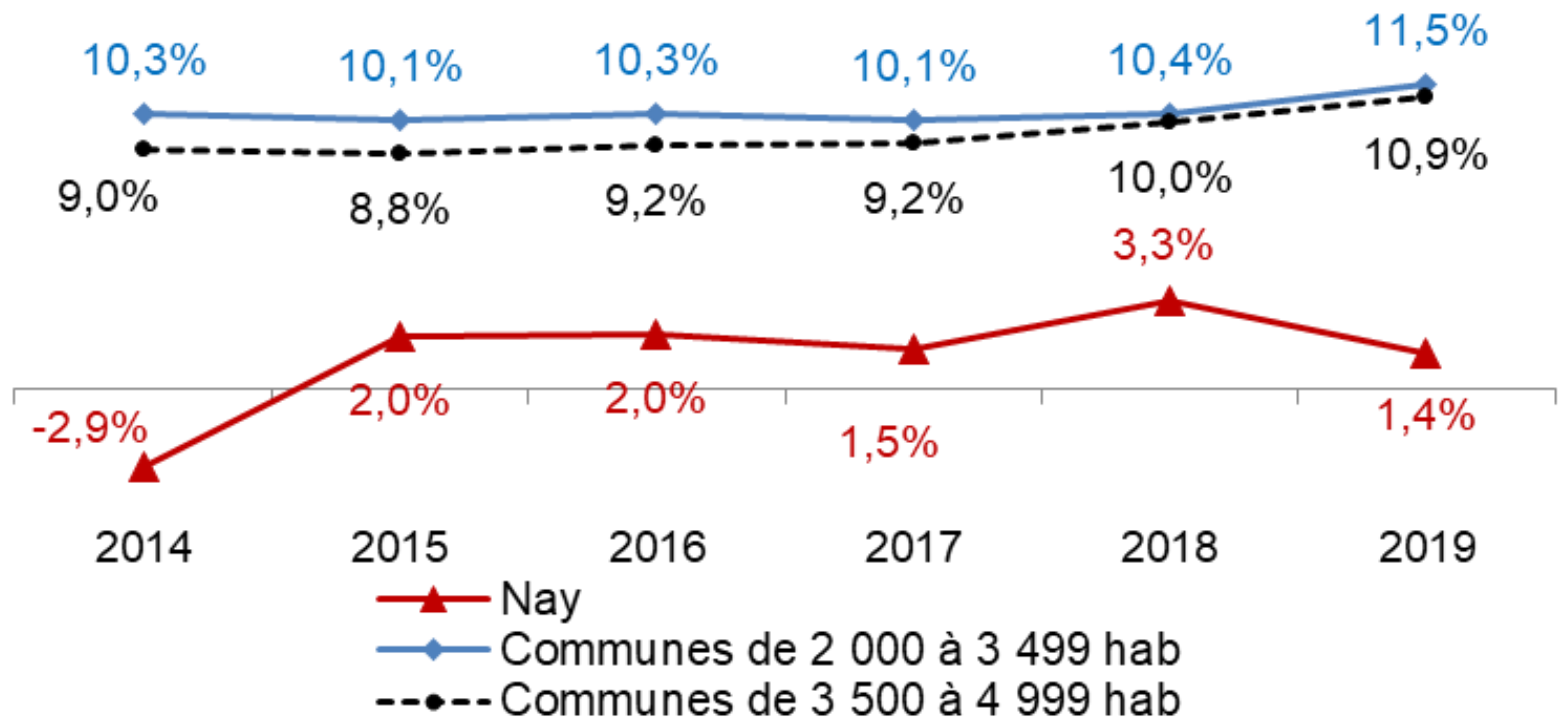
* hors mouvements neutres de refinancement de la dette

- Le niveau important d'amortissement de la dette entraîne une forte consommation de l'épargne brute. Le reliquat d'épargne nette pour financer les équipements est donc limité.



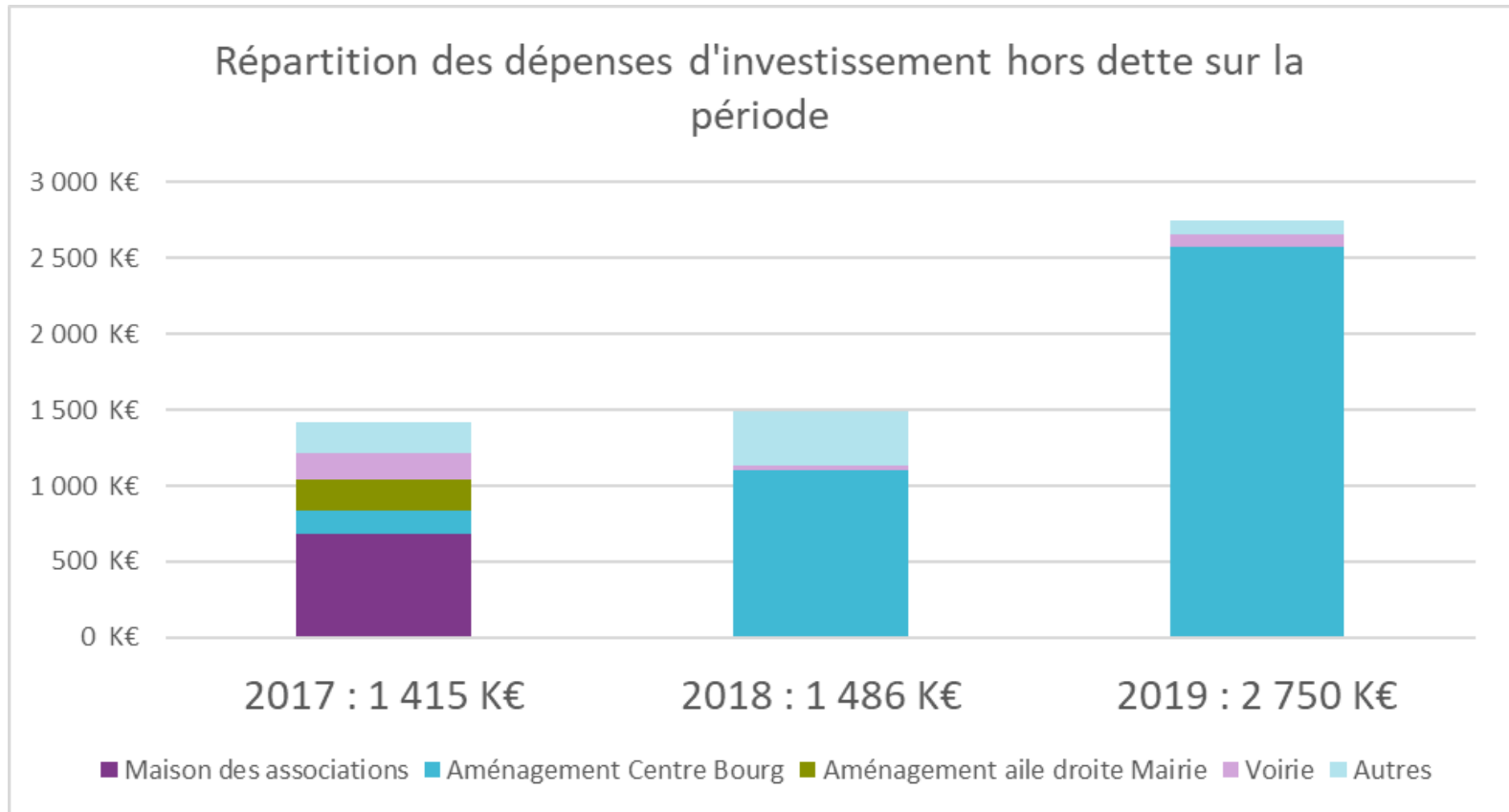
Le taux d'épargne nette est bien inférieur à celui des collectivités comparables

Epargne nette en % des recettes de fonctionnement budget principal





Des dépenses d'équipement concentrées sur l'aménagement du centre bourg



- En moyenne, la commune a investi 1,9 M€ par an (hors remboursement du capital de dette).



Le mode de financement des investissements

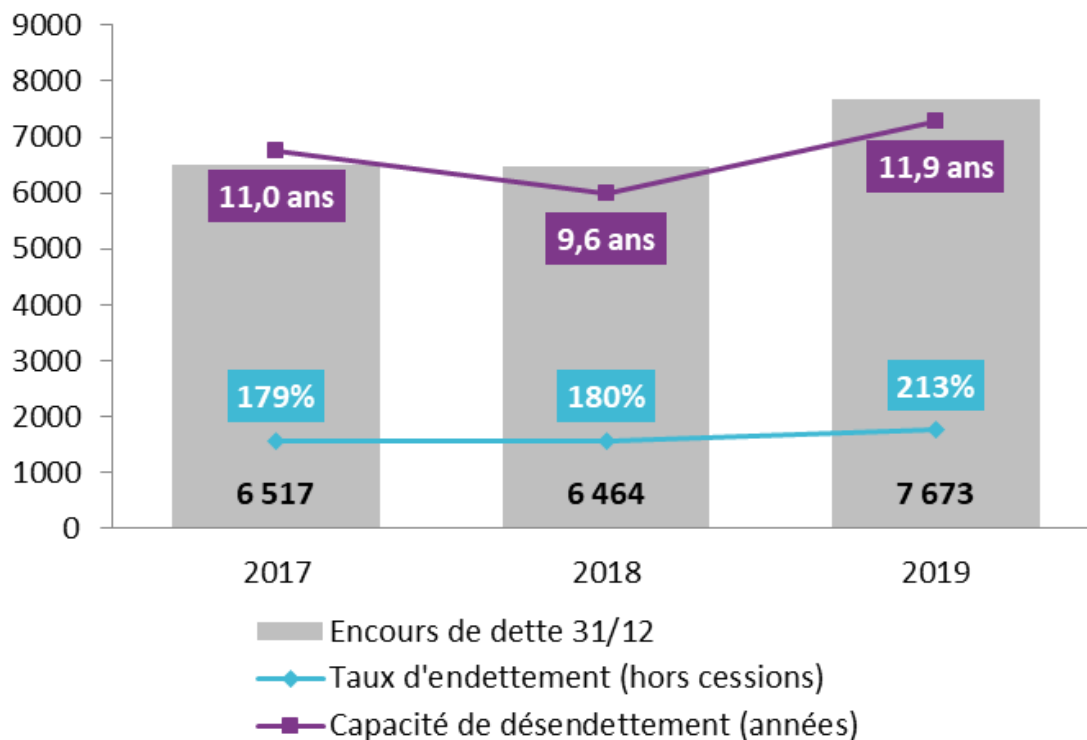
Mode de financement des investissements - M€	2017	2018	2019	Moy. 17/19	% de l'invest.
Dépenses d'investissement	1 416 K€	1 486 K€	2 750 K€	1 884 K€	100%
<i>financées par</i>					
1 Recettes d'investissement (FCTVA, subventions)	477 K€	236 K€	1 220 K€	644 K€	34%
2 Cessions	30 K€	235 K€	0 K€	88 K€	5%
3 Epargne nette	54 K€	119 K€	50 K€	74 K€	4%
5 Consommation des réserves	355 K€	96 K€	-21 K€	143 K€	8%
4 Emprunt	500 K€	800 K€	1 501 K€	934 K€	50%

- Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont financé 1/3 des dépenses d'investissement, et l'emprunt 50%.
- L'épargne nette, c'est-à-dire le financement par les ressources dégagées sur la section de fonctionnement, représente seulement 4% du montant des investissements.



L'endettement représente un poids important

Evolution de l'endettement - K€

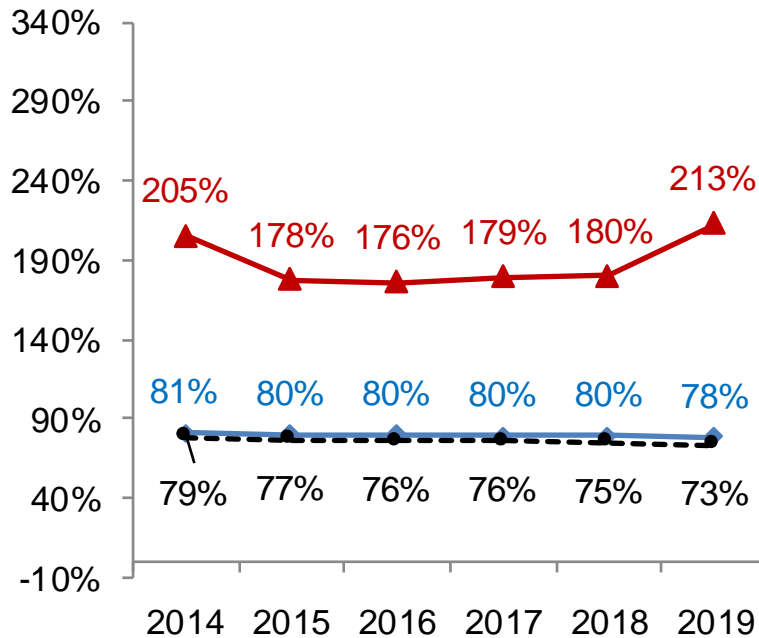


- Le stock de dette est élevé, d'où un ratio de capacité de désendettement de près de 12 ans. Le ratio est très sensible au niveau de l'épargne. Une réduction (même limitée) de l'épargne se traduirait par une dégradation importante de la capacité de désendettement.
- La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe à son article 29 le plafond (indicatif) de capacité de désendettement. Il est à 12 pour les communes, soit un niveau très proche de celui de Nay.



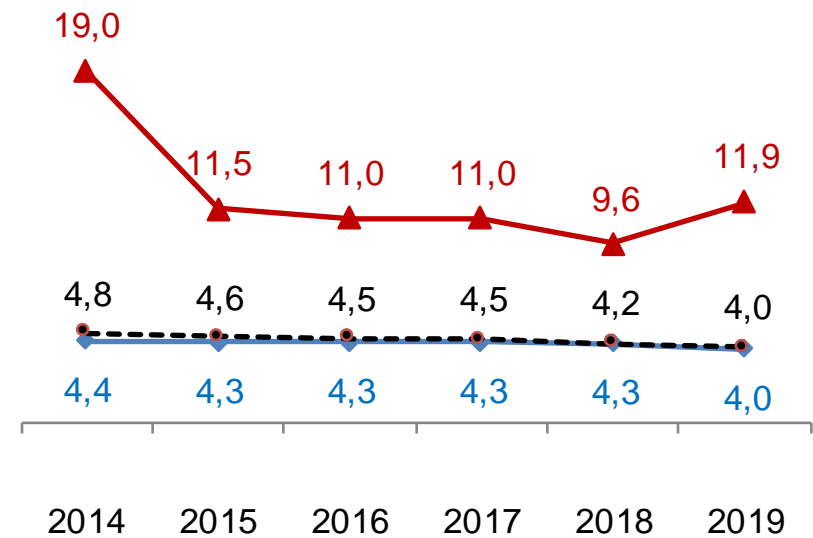
Le volume de l'encours de dette dégrade fortement les ratios par rapport aux strates comparables.

Taux d'endettement budget principal



- ▲ Nay
- ◆ Communes de 2 000 à 3 499 hab
- Communes de 3 500 à 4 999 hab

Capacité de désendettement budget principal

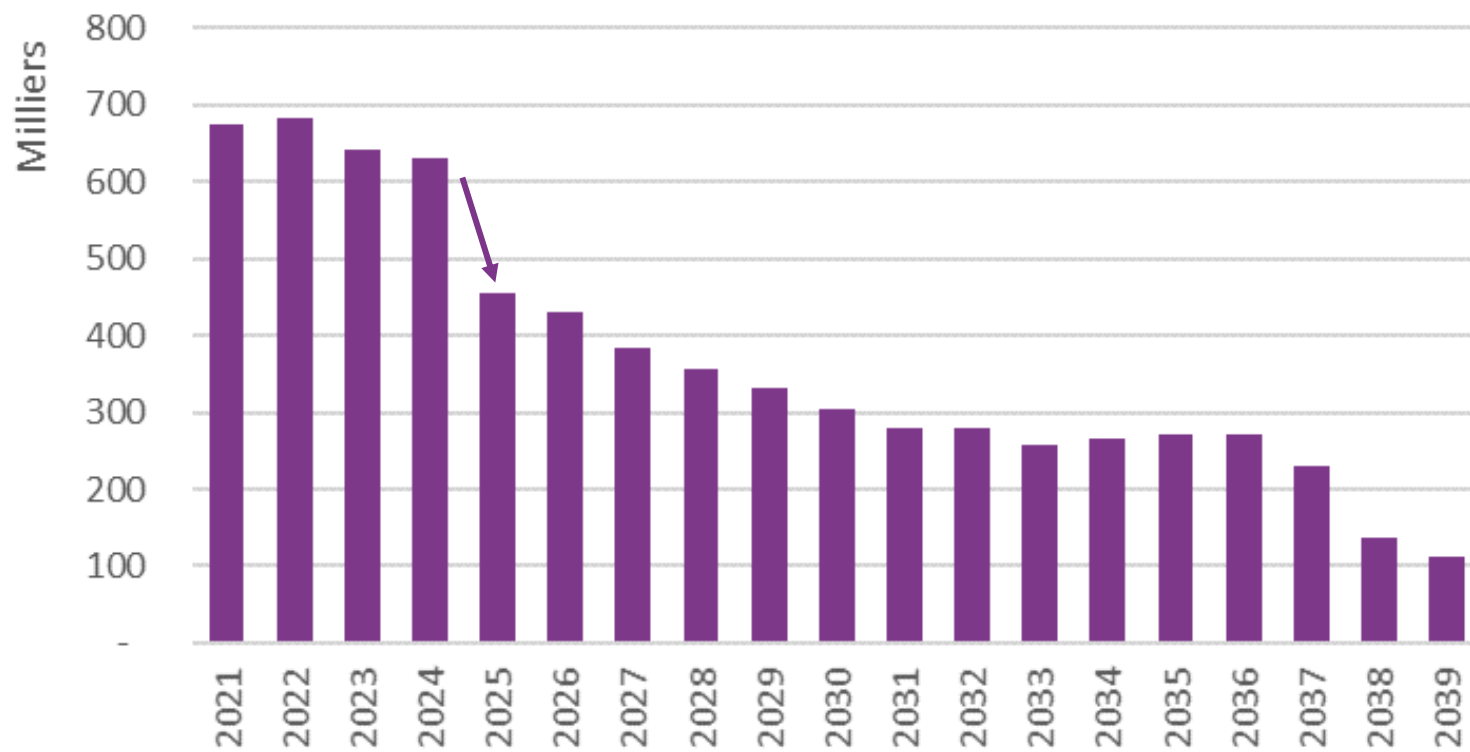


- ▲ Nay
- ◆ Communes de 2 000 à 3 499 hab
- Communes de 3 500 à 4 999 hab



Sur la base de l'encours de dette actuelle, la contrainte sur le remboursement commencerait à se desserrer à partir de 2025

Amortissement de la dette par année (encours de dette au 1/1/2020) - k€





Synthèse de la situation actuelle

- Le niveau d'épargne dégagé est aujourd'hui proche de celui des communes comparables. Ce niveau est toutefois nécessaire pour faire face au remboursement de la dette (environ 600 K€ en 2019).
- L'encours de dette est élevé : il représente plus de deux fois le niveau des recettes de fonctionnement annuelles. La capacité de désendettement est à la limite de l'objectif à 12 ans maximum fixé par la LPLF.
- **Aujourd'hui, l'épargne ne finance qu'une faible partie des investissements, qui sont majoritairement couverts par les subventions et l'emprunt.**
- **La commune devra s'assurer de préserver et d'améliorer ce niveau d'épargne pour assurer le remboursement de sa dette et financer les futurs investissements.**



2 – Analyse prospective 2020-2025



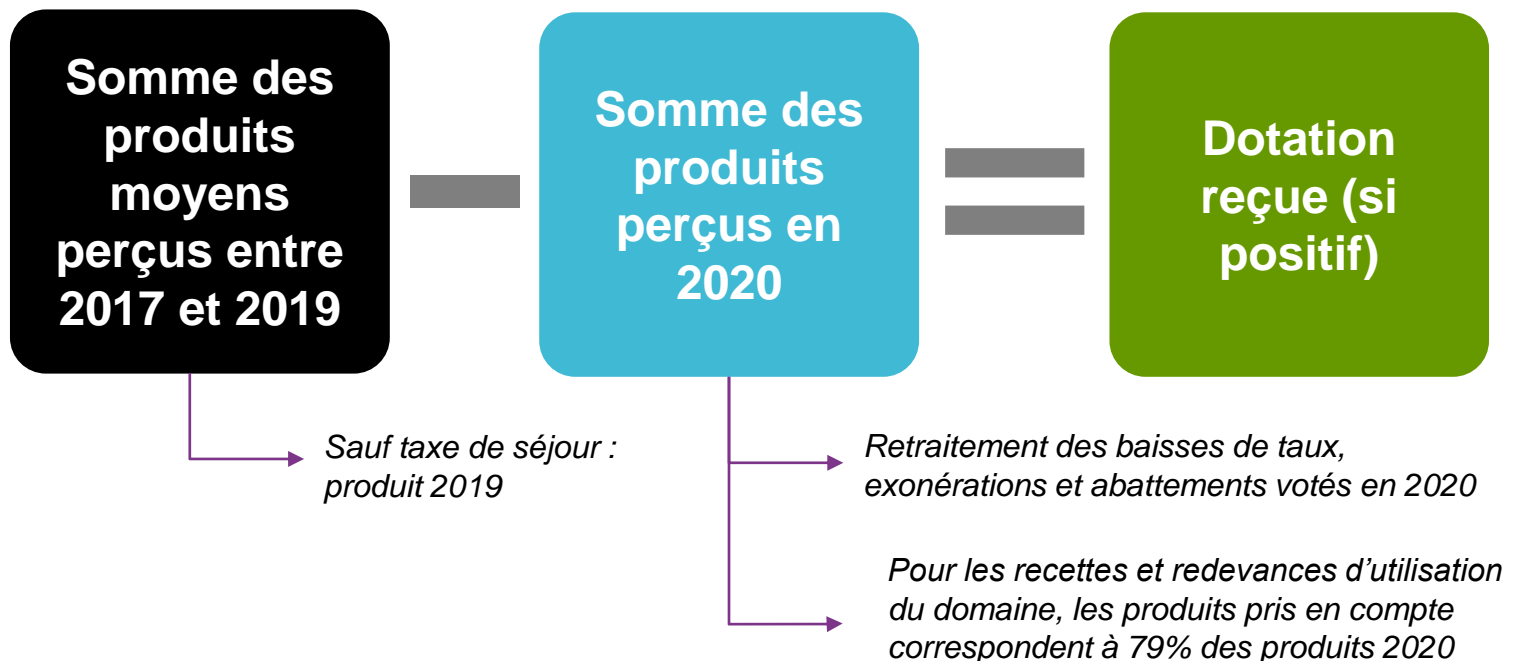
Les impacts de la crise sanitaire



La dotation « clause de sauvegarde » (LFR 3)

- La LFR 3 votée en juillet prévoit de mobiliser **4,9 Md€** pour aider les collectivités à faire face à leurs baisses de recettes dans la crise sanitaire (dont 3 M€ en 2020).
- La dotation aux communes, EPCI et EPL (dite « clause de sauvegarde ») représente environ 1 Md€. Elle compense uniquement les recettes fiscales et les « recettes et redevance d'utilisation du domaine » (RODP notamment).

Calcul de la dotation « clause de sauvegarde »





Nay ne devrait pas bénéficier de cette dotation

- La dotation prévue couvre uniquement les pertes fiscales et de redevances. Les produits des services (périscolaire, restauration, crèches par exemple) ne sont pas compensés.
 - Les pertes de recettes fiscales sont calculées globalement, et non de façon individuelle, recette par recette. La compensation est ainsi minorée :
 - De la croissance constatée sur les autres recettes (TH, TF notamment)
 - D'une partie de la hausse sur 2017-2019 via l'effet moyenne sur 3 ans
- Les communes et EPCI qui bénéficieront de cette dotation sont donc uniquement ceux pour lesquels les pertes de certaines recettes font plus que compenser la dynamique de celles qui ne sont pas affectées par la crise.
- **Sous les hypothèses retenues en matière de recettes, Nay ne serait pas éligible à cette dotation.**

Dotation "Clause de sauvegarde" - en k€	
Terme 1 : produit garanti	1 555
Terme 2 : produit 2020 pris en compte	1 584
Différence	-29
Dotation estimée	0

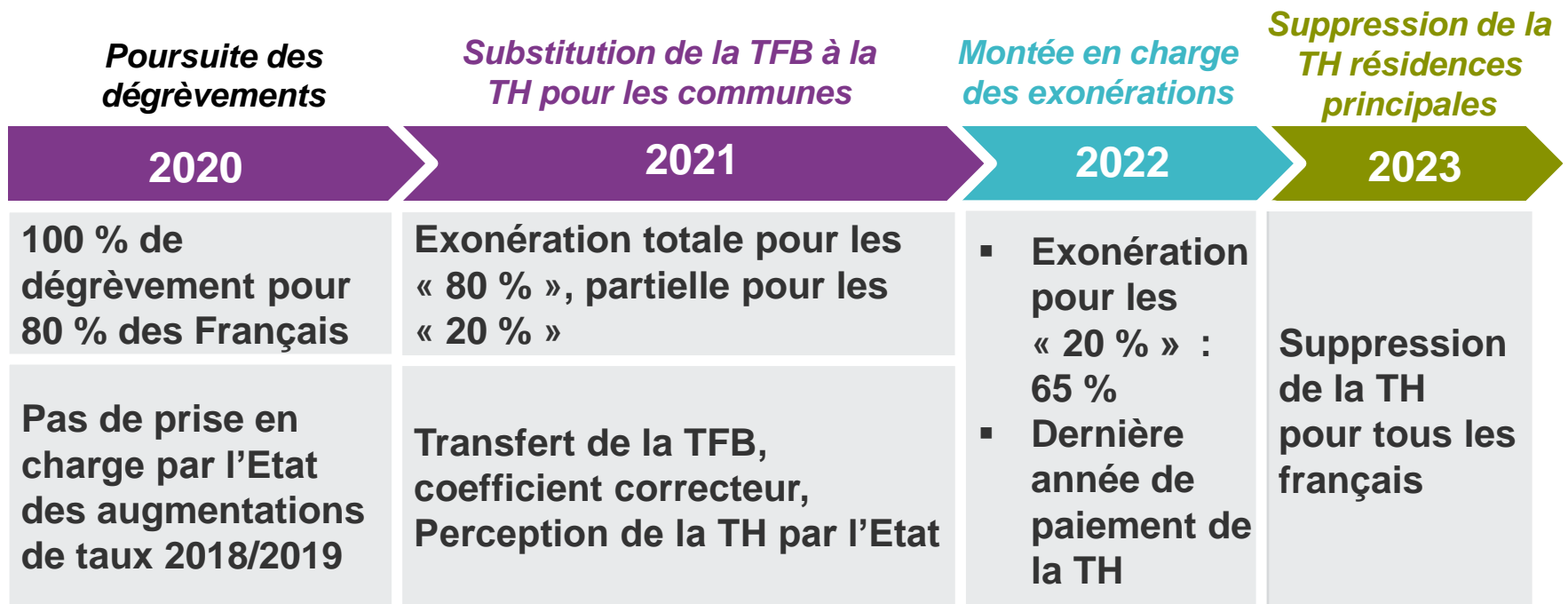


Les impacts de la réforme fiscale



Rappel : une suppression progressive de la taxe d'habitation

- La LFI 2020 développe la mise en œuvre technique de la suppression de la taxe d'habitation et son étalement dans le temps.



Dernière année de perception de la TH sur les résidences principales par la commune

Nouvelles recettes de TFB et abondement de l'Etat



Fonctionnement du mécanisme de compensation prévu pour les communes

Estimation de l'impact de la réforme en valeur 2018 (hors rôles supplémentaires)

Avant réforme		Après réforme	
<i>Produit TH résid. Second.</i>	35 254 €	35 254 €	<i>Produit TH résid. Second.</i>
Produit TH sur résidences principales 2018	594 796 €		
Compensation TH 2019	53 760 €		
Total recette TH perdue	648 556 €		
Produit de FB communal	704 923 €	704 923 €	Produit de FB communal
		493 776 €	Produit de FB départemental
Total	1 353 479 €	1 198 699 €	Total sans correction
		X	
		1,13	Coefficient correcteur
		=	
		1 353 479 €	Recettes revenant à la commune
		0 €	Différentiel pour la commune
		-154 780 €	Contribution de la solidarité nationale

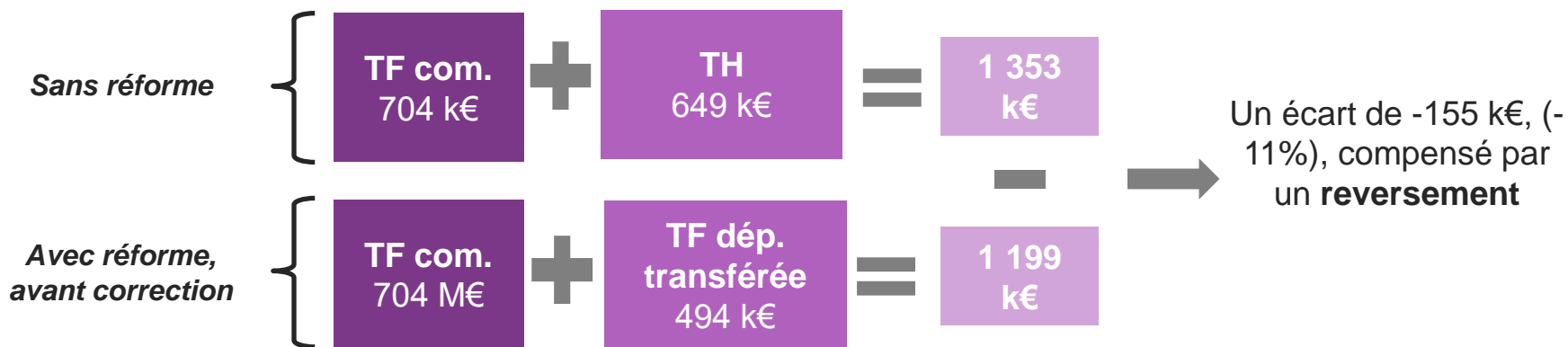
- A partir de **2021**, la commune ne perçoit plus que de la TH sur les résidences secondaires.
- Les compensations d'exonérations sont intégrées au produit de TFB transféré.
- Le transfert de la TFB ne compense qu'une partie de la perte de TH, ce qui est corrigé par un reversement.
- **Il en résulte un produit stable, à taux constant.**



La commune devrait cependant perdre une partie de son levier fiscal

- Selon les territoires, le transfert de TFB départementale peut conduire à une sur- ou à une sous-compensation. **Nay s'avère sous-compensée :**

En valeur 2018



- Les hausses de taux décidées par la commune s'appliquent sur le produit avant compensation. Cela signifie que **les augmentations de taux porteront sur une assiette moins importante, réduisant le levier fiscal de la commune.**



La prospective retient une évolution annuelle de la fiscalité directe de +2,4%/an en moyenne (à taux constant)

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases nettes TH	5 050	284	287	293	299	306
<i>Evolution</i>	+ 1,1%	- 94,4%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,2%	+ 2,2%
dont bases résidences secondaires	283	284	287	293	299	306
% des bases des résidences secondaires	5,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Evolution prospective calculée</i>	+ 1,1%	+ 0,5%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,2%	+ 2,2%
<i>dont revalorisation forfaitaire</i>	+ 0,9%	0,0%	+ 0,7%	+ 1,3%	+ 1,7%	+ 1,7%
<i>dont évolution physique</i>	+ 0,2%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%
Taux TH	13,20%	13,20%	13,20%	13,20%	13,20%	13,20%
Produit TH	667	37	38	39	39	40
Bases totales FB	3 893	3 919	3 966	4 038	4 127	4 218
<i>Evolution</i>	+ 1,9%	+ 0,7%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,2%	+ 2,2%
<i>Coeff d'ajustement réforme</i>		1,00				
<i>Evol prosp calculée</i>		+ 0,5%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,2%	+ 2,2%
<i>dont évolution physique</i>	+ 0,7%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%
<i>dont reval. forfaitaire logements</i>	+ 1,2%	0,0%	+ 0,7%	+ 1,3%	+ 1,7%	+ 1,7%
Taux FB	19,33%	32,70%	32,70%	32,70%	32,70%	32,70%
	-	+ 69,2%	-	-	-	-
Coefficient correcteur		1,1291	1,1291	1,1291	1,1291	1,1291
Produit taux constant après coefficient correcteur		1 447	1 464	1 491	1 524	1 557
Produit FB	753	1 447	1 464	1 491	1 524	1 557
Produit FNB	8	8	8	8	8	8
Produit fiscal "ménages"	1 427	1 493	1 510	1 537	1 571	1 606
	+ 1,5%	+ 4,6%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,2%	+ 2,2%

- Évolution physique des bases : +0,5%/an
- Revalorisation forfaitaire : inflation prévisionnelle N-1 sauf 2021 : 0%
- Le rebond de 2020 est lié à l'intégration dans le produit de TFB des compensations TH préalablement perçues par la commune (effet de périmètre).



Point de vigilance : impact possible de la réforme sur le calcul des indicateurs de richesse utilisés pour le calcul des dotations

- Le potentiel financier est un critère majeur dans la répartition des dotations à laquelle Nay est éligible. La réforme de la TH pourrait entraîner une modification du calcul de cet indicateur, avec la disparition du potentiel de TH intégré à ce calcul.
- La prise en compte d'un taux moyen potentiel de foncier bâti à la place pourrait entraîner une baisse des dotations de Nay, avec :
 - Un impact modéré sur la dotation forfaitaire, lié à l'augmentation des dotations de péréquation
 - Une diminution de la dotation nationale de péréquation (DNP), particulièrement sensible aux indicateurs de richesse



Ce sujet est actuellement en discussion dans le cadre des débats sur la loi de finances 2021. Il est prévu que les éventuelles modifications des indicateurs financiers liées à la réforme TH soient lissés sur 6 ans. Cela constitue néanmoins un facteur de risque sur la prospective.



Estimations en matière de dotations



La dotation forfaitaire : poursuite de l'écrêtement

Dotation forfaire - K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fraction unique année précédente	220,0	210,8	201,8	192,6	183,0	171,8	159,2
Population nouvelle	-0,3	-1,5	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-1,6
Ecrêtement de la dotation forfaitaire	-9,0	-7,4	-8,4	-8,7	-10,4	-11,8	-11,8
<i>en % de la dotation forfaitaire N-1</i>	<i>- 4,1%</i>	<i>- 3,5%</i>	<i>- 4,1%</i>	<i>- 4,5%</i>	<i>- 5,7%</i>	<i>- 6,8%</i>	<i>- 7,4%</i>
<i>en % des RRF</i>	<i>- 0,2%</i>	<i>- 0,2%</i>	<i>- 0,2%</i>	<i>- 0,2%</i>	<i>- 0,3%</i>	<i>- 0,3%</i>	<i>- 0,3%</i>
DOTATION FORFAITAIRE	210,8	201,8	192,6	183,0	171,8	159,2	145,8
	-4,2%	-4,3%	-4,6%	-5,0%	-6,1%	-7,3%	-8,4%
	-9,2	-9,0	-9,2	-9,6	-11,2	-12,6	-13,4

En prospective, la dotation forfaitaire devrait poursuivre sa dégradation sous l'effet de l'écrêtement qui lui est appliqué.

NB : cet écrêtement est plafonné à 1% des RRF

Une diminution de la population de 10 habitants/an est également prise en compte (moyenne 2018-2020).

Sous ces hypothèses, la dotation forfaitaire diminuerait d'environ 55 k€ entre 2020 et 2025.



Les autres dotations

- La commune est éligible à deux dotations de péréquation :
 - La Dotation de solidarité rurale (DSR), sur sa part dite « péréquation », pour 44 k€ en 2020.
 - L'enveloppe nationale de cette dotation progresse depuis plusieurs années.
 - Hypothèse à partir de 2021 : +0,5%/an
 - La Dotation nationale de péréquation (DNP), pour 19 k€ en 2020.
 - L'enveloppe nationale de la DNP est stable : les éventuelles variations de dotations proviennent de l'évolution des critères de richesse / de charges entre les différentes collectivités pouvant être éligibles.
 - Hypothèse à partir de 2021 : stabilité



Les résultats de la prospective



Scénario central

Recettes de fonctionnement : +0,3% par an en moyenne

en K€	CA	CA	CA	Prospective						évol moy / an 19-25
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Impôts et taxes (73)	2 358	2 372	2 389	2 385	2 437	2 465	2 491	2 524	2 557	+1,1%
Dotations et participations (74)	571	501	477	479	413	404	393	381	367	-4,3%
Produits des services (70)	299	302	308	212	285	288	291	294	297	-0,6%
Autres produits de gestion courante (75)	383	392	395	395	399	403	407	411	415	+0,8%
Autres recettes de fonctionnement	38	24	30	44	35	36	36	36	37	+3,5%
Recettes réelles de foncion. hors cessions	3 648	3 590	3 599	3 515	3 570	3 596	3 618	3 645	3 673	+0,3%

- La progression des recettes fiscales (à taux constant) permettrait de compenser la baisse de la dotation forfaitaire.



Scénario central

Hypothèse de progression des dépenses de gestion de 0,8% par an en moyenne

en K€	CA	Prospective						évol moy / an 19-25
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Charges de Personnel (012)	1 258	1 239	1 257	1 276	1 295	1 315	1 334	+1,0%
Charges à caractère général (011)	1 030	1 038	1 048	1 058	1 069	1 080	1 091	+1,0%
Contributions obligatoires (655)	141	141	141	141	141	141	141	+0,0%
Subvention d'équilibre budget Régie des fêtes	110	30	110	110	110	110	110	-
Subvention CCAS	23	23	23	23	23	23	23	-
Subventions associations	62	64	64	64	64	64	64	+0,4%
FPIC (contribution)	4	4	4	4	4	4	4	-0,2%
Autres dépenses courantes	101	105	105	105	105	105	105	+0,7%
Dépenses courantes	2 725	2 640	2 748	2 778	2 808	2 838	2 868	+0,9%
Charges exceptionnelles	21	42	15	15	15	15	15	-5,6%
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses réelles de gestion	2 746	2 682	2 763	2 793	2 823	2 853	2 883	+0,8%

- Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses de fonctionnement avant prise en compte des frais financiers.
- **L'épargne de gestion (hors frais financiers) serait donc orientée à la baisse.**



Les investissements : atterrissage 2020

Hypothèses en investissement pour 2020 (hors dette) - K€	Dépenses (A)	Recettes (B)
Opération n°273 - Maison Carrée	10	
Opération n°321 - Voirie	60	
Opération n°348 - Acquisitions diverses	42	
Opération n°354 - Bâtiments divers	30	
Opération n°356 - Bâtiments scolaires	41	
Opération n°358 - Acquisition matériels Service Technique	30	
Opération n°363 - Matériel informatique et logiciels	15	
Opération n°388 - Centre d'incendie et de secours	27	
Opération n°394 - AMI centre-bourg volet aménagements	958	827
Opération n°396 - Signalétique communautaire	11	
Opération n°398 - Mise en sécurité voirie collège et lycée		29
Opération n°400 - Musée	210	
FCTVA et taxe d'aménagement		214
Cessions		257
Prévision BP	1 434	1 328
<i>Taux de réalisation (hypothèse)</i>	<i>75%</i>	<i>100%</i>
Projection CA	1 075	1 328
Charge nette des investissements au CA (A)-(B)	-252	

- Sur la base des prévisions budgétaires et du grand livre, la prospective retient une charge nette des investissements au CA négative, c'est-à-dire des recettes d'investissement supérieures aux dépenses, à hauteur de 252 K€ pour 2020.
- Les recettes prises en compte intègrent des cessions pour 257 K€.



Les investissements à partir de 2021

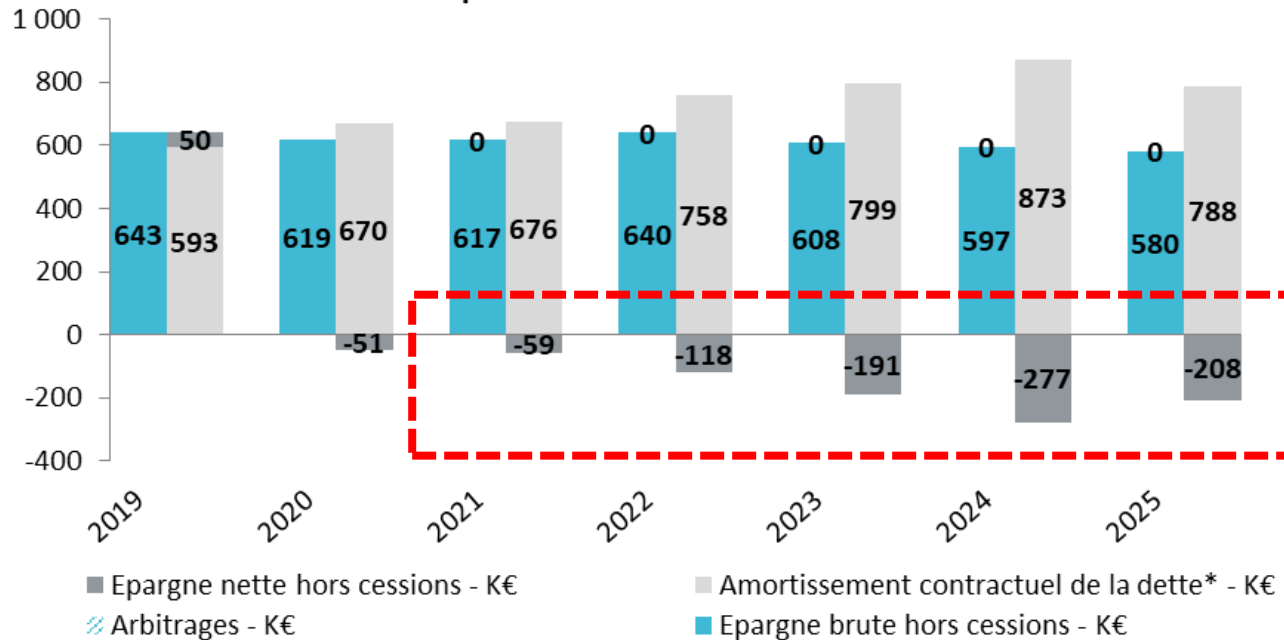
- Nay a réalisé en moyenne sur les 3 dernières années 1,9 M€ d'investissements par an. Les recettes d'investissement hors cessions représentaient 34% du montant des investissements.
 - En prospective, par prudence, nous retenons un taux de 30%.
- À partir de l'année prochaine, plusieurs projets sont à l'étude, notamment :
 - Poursuite de l'opération AMI Centre-Bourg
 - Achat d'immeubles
 - Renforcement du bâtiment de l'école
 - Mise aux normes de la cantine
- **Afin de calibrer la capacité d'investissement de la commune, plusieurs scénarios ont été réalisés.**



Scénario fil de l'eau

Dépenses d'investissement de 1,8 M€ par an – sans arbitrages

Capacité à rembourser la dette



- Dans ce scénario, l'épargne brute diminue. Les investissements sont financés par une hausse de l'endettement, d'où une diminution de l'épargne nette, qui devient négative dès 2021.

→ **Ce scénario n'est pas soutenable.**

* hors mouvements neutres de refinancement de la dette et emprunt-relais mobilisé et remboursée la même année



Quels objectifs de gestion se fixer?

- L'épargne nette doit dans tous les cas rester positive → impératif de remboursement de la dette par des ressources propres
- Pour garantir sa solvabilité et pouvoir continuer à se financer auprès des prêteurs, la commune peut retenir un objectif de capacité de désendettement à ne pas dépasser
 - Cible à 12 ans maximum fixé par la Loi de programmation de finances publiques (LPFP 2018-2022)
 - Généralement : plutôt 8 ou 10 ans
- La commune devra agir sur deux leviers en parallèle pour conserver sa capacité à investir :
 - La **consolidation de l'épargne**, afin de rester en capacité de rembourser ses échéances de dette tout en dégagant une part d'autofinancement
 - Le **désendettement**, pour alléger la contrainte de remboursement des emprunts et être ainsi moins sensible à une baisse inattendue de l'épargne

→ Ces impératifs semblent difficilement compatibles avec le maintien du niveau d'investissement actuel et nécessiteront des arbitrages sur la section de fonctionnement.

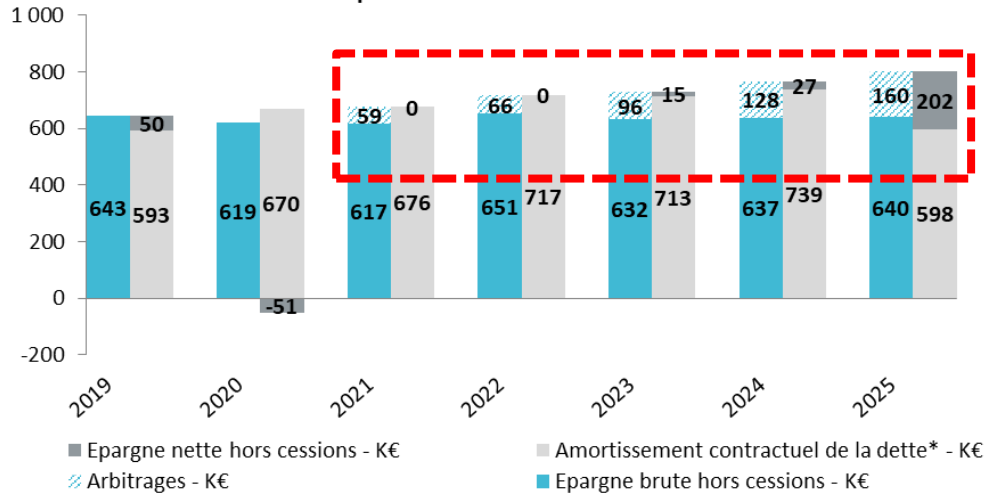


Scénario alternatif

Dépenses d'investissement de 900 K€/an

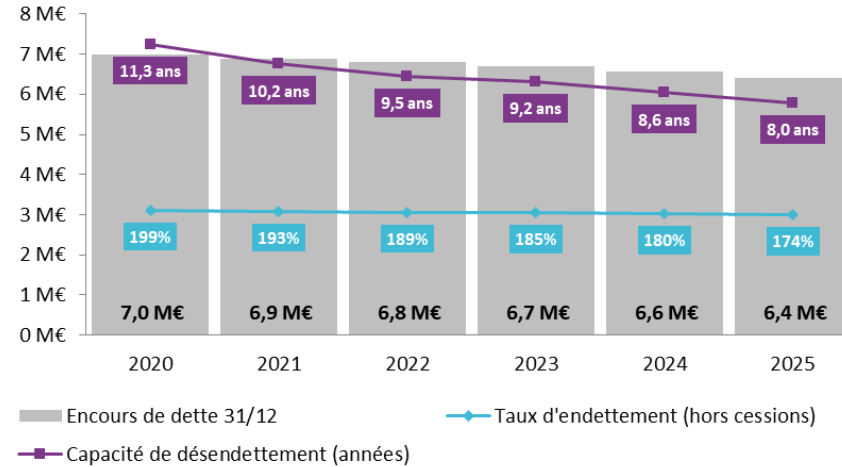
Arbitrages d'environ 160 K€ en fonctionnement pour atteindre une capacité de désendettement cible à 8 ans en 2025

Capacité à rembourser la dette



* hors mouvements neutres de refinancement de la dette et emprunt-relais mobilisé et remboursée la même année

Evolution de l'endettement



- Ce scénario permettrait d'engager un désendettement et de dégager une épargne nette positive chaque année. À partir de 2025, la baisse des échéances de capital de dette permettrait de disposer d'une épargne nette plus importante qui pourra être mobilisée les années suivantes pour l'autofinancement et la poursuite du désendettement.
- Environ 160 K€ de marges de manœuvre en fonctionnement seraient à dégager par rapport au scénario central, soit en dépenses, soit en recettes. Cela représente par exemple une augmentation des dépenses de gestion limitée à +0,3% par an entre 2020 et 2025.



Résultats : scénario à 900 K€ de dépenses d'investissement, après arbitrages

Mode de financement des investissements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moy. 20-25	% de l'invest.
Dépenses d'investissement	1 075	900	900	900	900	900	929	100%
<i>financées par</i>								
1 Recettes d'investissement (FCTVA, subventions)	1 070	270	270	270	270	270	403	43%
2 Cessions	257	0	0	0	0	0	43	5%
3 Epargne nette	-51	0	0	15	27	202	32	3%
5 Consommation des réserves	-201	67	0	0	0	0	-22	-2%
4 Emprunt	0	563	630	615	603	428	473	51%

- Dans ce scénario, la commune continue d'emprunter pour financer ses investissements. Elle devra en revanche veiller à emprunter chaque année moins que ce qu'elle rembourse, de façon à faire diminuer progressivement l'encours de dette.



Les arbitrages à réaliser en fonctionnement dépendent du volume d'investissement annuel à réaliser

Besoin d'arbitrages en fonctionnement selon les dépenses d'investissement et la capacité de désendettement cible

			Indicateurs d'endettement		
K€	Dépenses d'investissement / an	Arbitrages à réaliser en fonctionnement à horizon 2025	Taux d'endettement en 2025	Epargne nette en 2025	
Capacité de désendettement cible en 2025	8 ans	700	70	160%	153
		900	160	174%	202
		1 100	234	188%	238
	10 ans	700	70	160%	153
		900	103	177%	142
		1 100	135	194%	130

Lecture du tableau :

Pour atteindre une capacité de désendettement de 8 ans en 2025 tout en investissant 900 k€/an, il est nécessaire de dégager 160 K€ de ressources en fonctionnement à horizon 2025. Le taux d'endettement en 2025 s'établirait à 174%, contre 213% en 2019. L'épargne nette serait positive, à 202 K€.



Conclusion

- L'hypothèse retenue en prospective est celle d'une diminution de l'épargne de gestion : le dynamisme des recettes ne permettrait pas de compenser l'évolution des dépenses.
- Cette situation aboutirait rapidement à des difficultés pour couvrir le remboursement annuel de la dette par les ressources propres.
- La priorité de la commune sur la période à venir devra être à la fois de se désendetter et de consolider son épargne, en agissant sur deux leviers en parallèle :
 - Le niveau des investissements par rapport à leur volume actuel : diminution du volume et / ou recherche des subventions d'investissement supplémentaires ;
 - Le fonctionnement : diminution des dépenses et / ou augmentation des recettes.



Annexes



Scénario central : Hypothèses en fonctionnement

en K€	CA	Prospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité directe (yc rôles sup.)	1 410	1 429	1 495	1 512	1 539	1 573	1 608
Attribution de compensation	761	755	755	755	755	755	755
DSC	11	10	10	10	10	10	10
Taxe sur l'électricité	72	71	69	68	66	65	64
DMTO	36	30	23	34	34	34	34
FPIC	-	-	-	-	-	-	-
FNGIR	17	17	17	17	17	17	17
Autres recettes fiscales	81	73	69	69	69	69	69
Impôts et taxes (73)	2 389	2 385	2 437	2 465	2 491	2 524	2 557

Hypothèses en prospective
Prise en compte de la réforme de la TH Evolution physique des bases de TFB et de TH résidences secondaires : + 0,5%/an Revalorisation forfaitaire selon hypothèse d'inflation (moyenne des prévisions des instituts économiques parues en juin et juillet) - sauf 2021 : 0% Rôles supplémentaires : 2 K€/an
BP 2020 puis stable en l'absence de nouveaux transferts
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis -2%/an
BP 2020 puis -25% en 2021 (effet de la crise sanitaire avec un an de décalage). Retour à la moyenne 2017-2019 à partir de 2022.
La commune n'est pas bénéficiaire.
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis stable (droits de place principalement)



Scénario central : Hypothèses en fonctionnement

en K€	CA	Prospective					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	270	265	256	246	235	223	210
<i>Dotation forfaitaire</i>	211	202	193	183	172	159	146
<i>DSU</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>DNP</i>	16	19	19	19	19	19	19
<i>DSR</i>	43	44	44	44	45	45	45
Participations de l'Etat	61	60	60	60	60	60	60
Participations des collectivités et EPCI	65	76	76	76	76	76	76
Participations autres organismes	13	20	20	20	20	20	20
DCRTP	-	-	-	-	-	-	-
Compensations fiscales	68	58	1	1	1	1	1
Autres dotations / participations	-	-	-	-	-	-	-
Dotations et participations (74)	477	479	413	404	393	381	367

Hypothèses en prospective
Stabilité de la population
Poursuite de l'écrêtement, entre 7 et 11 K€/an
Nul
Stable
Progression en fonction de l'enveloppe péréquation (0,5% par an)
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis stable
NC
Fin des compensations dès 2021 (réforme TH). La commune percevra à la place un complément au produit de TFB. Pas de prise en compte des compensations TFB du département en 2021 (moins de 2 k€ en valeur 2018).
NC



Scénario central : Hypothèses en fonctionnement

en K€	CA	Prospective					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tarifcation culture, sport et loisirs	36	15	37	37	37	38	38
Tarifcation scolaire et périscolaire	92	40	90	91	92	93	94
Autres	180	157	158	160	162	163	165
Produits des services (70)	308	212	285	288	291	294	297
Revenus des immeubles	392	393	396	400	404	408	413
Autres	3	2	2	2	2	2	2
Autres produits de gestion courante (75)	395	395	399	403	407	411	415
Atténuations de charges (013)	28	27	28	28	29	29	29
Produits exceptionnels (77) hors cessions	2	17	7	7	7	7	7
Produits financiers (76)	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes de fonctionnement	30	44	35	36	36	36	37
Recettes réelles de fonction. hors cessions	3 599	3 515	3 570	3 596	3 618	3 645	3 673

Hypothèses en prospective
BP 2020 puis retour à la moyenne 18-19 en 2021. +1%/an ensuite
BP 2020 puis retour à la moyenne 18-19. +1%/an ensuite
BP 2020 puis +1%/an
+1%/an
+1%/an
+1%/an
Même norme d'évolution que les dépenses de personnel
BP 2020 puis moyenne 2017-2019
Stable par rapport à 2019
Nul



Scénario central : Hypothèses en fonctionnement

en K€	CA	Prospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de Personnel (012)	1 258	1 239	1 257	1 276	1 295	1 315	1 334
Charges à caractère général (011)	1 030	1 038	1 048	1 058	1 069	1 080	1 091
Contributions obligatoires (655)	141	141	141	141	141	141	141
Subvention d'équilibre budget Régie des fêtes	110	30	110	110	110	110	110
Subvention CCAS	23	23	23	23	23	23	23
Subventions associations	62	64	64	64	64	64	64
FPIC (contribution)	4	4	4	4	4	4	4
Autres dépenses courantes	101	105	105	105	105	105	105
Dépenses courantes	2 725	2 640	2 748	2 778	2 808	2 838	2 868
Charges exceptionnelles	21	42	15	15	15	15	15
Dépenses réelles de gestion	2 746	2 682	2 705	2 727	2 726	2 725	2 723
Frais financiers	210	214	189	152	163	156	150
Dépenses réelles de fonctionnement	2 956	2 896	2 894	2 879	2 890	2 880	2 873

Hypothèses en prospective
BP 2020 puis +1,5%/an
BP 20202 puis +10%/an
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis 110 K€/an
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis stable Stable (répartition de droit commun au sein de l'ensemble intercommunal)
BP 2020 puis stable
BP 2020 puis 15 K€/an
En fonction de l'extinction de la dette actuelle et des nouveaux financements



Hypothèses macroéconomiques

Hypothèses retenues	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inflation	0,5%	0,7%	1,3%	1,7%	1,7%	1,7%
Revalorisation forfaitaire des bases		0,0%	0,7%	1,3%	1,7%	1,7%

- Ces hypothèses sont fondées sur une moyenne des prévisions établies par les instituts économiques en juin et juillet. Étant donné le contexte économique très mouvant, peu d'instituts fournissent des données postérieures à 2022. A partir de 2023, nous retenons l'hypothèse du FMI d'octobre 2019. Pour 2021, nous retenons une revalorisation forfaitaire nulle, par prudence.

Hypothèses sur les nouveaux financements	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Taux	1,35%	1,60%	1,85%	2,10%	2,35%	2,50%

- Les nouveaux financements sont simulés de façon à conserver un fonds de roulement plancher de 50 K€ chaque année.